

L'ÉCRITURE INCLUSIVE, COÛTEUSE ET DISCOURTOISE ?

article publié dans *LA CROIX*, le 22 novembre 2017

On aimerait être neutre sur le sujet... mais c'est justement le problème. En quelques semaines force termes sont en effet venus perturber notre quiétude linguistique en remettant en cause des usages grammaticaux séculaires. Or quelle que soit notre réaction vis-à-vis des nouveaux venus, il reste presque impossible d'être « neutre ».

La surprise...

Ainsi, on ne peut manquer d'être surpris, lorsqu'on découvre que la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » pourrait être remise en cause dans sa formulation pour lui substituer une autre graphie et un autre choix lexical : la « Déclaration des droits humains et du.de la citoyen.ne. » Telle est de fait la nouvelle formulation appelée de ses vœux par Hubert Haddad, l'auteur du *Manuel d'écriture inclusive*.

Une salve de formules complexes...

De ce livret - dix-huit pages - relayé, d'un côté, par une récente pétition en faveur de l'« écriture inclusive » rassemblant 374 des 900 000 enseignants, de l'autre par un manuel scolaire (CE2) sur la centaine de parutions propres à chaque rentrée, est donc née une large polémique dont les éclats rendent difficile la neutralité.

Il fleurit abondamment en effet le vocabulaire y correspondant : « Point médian » ou « point milieu », ou encore « point d'altérité », « grammaire égalitaire », « double flexion » ; « langage épïcène », autant de formules en rien transparentes. Sans oublier « l'accord de proximité », une formule remise en scène.

Un « point » à propos du sous-titre

Le sous-titre de ce livret, « Faites progresser l'égalité femmes . hommes par votre manière d'écrire », est d'emblée troublant pour l'imprimeur : le casse-tête orthographique commence. Ce « point médian » doit-il être précédé et suivi d'une espace comme dans ce sous-titre ? À moins que ce ne soit la première « faute » de l'écriture inclusive puisque tout au long du manuel, l'espace n'est pas de mise. Il est vrai que sa norme le fixant à mi hauteur des lettres minuscules, n'est pas d'un usage commode. Soulignons au passage que les malvoyants ont déjà déclaré illisible cette typographie.

Neutre à un point près

Ce « point » au nom encore mal fixé a pour origine un constat relevé en 1718 dans la deuxième édition du Dictionnaire de l'Académie, ainsi formulé : « La grammaire divise les noms en trois genres, le masculin, le féminin & le neutre. La Langue Française n'a point de genre neutre. » Ce « neutre » a donc obligé l'usage à se ranger du côté du masculin ou du féminin. Il eut été inconvenant de déclarer le féminin « neutre ». L'usage a donc choisi le masculin. On oublie toujours que l'Académie française ne légifère pas. C'est tout simplement l'usage « que l'Académie s'attache depuis trois siècles à consigner dans son Dictionnaire », rappelle Hélène Carrère d'Encausse. Certes le « bon usage » en premier : qui saurait lui reprocher ce choix ? Et le neutre masculin pour le pluriel était déjà dans la belle langue.

Pour l'heure, en suivant Raphaël Haddad, dans son livret, « tout.es les citoyen.ne.s, écolier-ère-s ou acteur.rice.s de la chose écrite » n'ont pas adopté cette « écriture inclusive »

et ils sont très peu « nombreux-euses » « ceux-elles » qui la souhaitent, sur les soixante millions de Français.

L'économie a toujours le dernier mot...

Rappelons d'abord la règle du tiers : notre langue très analytique, implique que tout texte anglais traduit en français soit plus long d'un tiers. Les éditeurs le savent et le chiffrent. Avec l'écriture inclusive, la note deviendrait astronomique. Ensuite, spontanément la langue va toujours à l'économie : « les professeurs sérieux » s'écrit plus vite que « les professeur.e.s. sérieux.euses ». Tout comme on dira « les chats », plus brièvement que « les chattes et les chats ».

Courtoisie malmenée ?

Une dernière remarque est à formuler : faute de « neutre masculin » ; ce « il.elle.s. » est somme toute assez discourtois, tout comme le « iels » çà et là suggérés. Dans l'incontournable discrimination qu'impose l'espace linéaire, « elle » ou « il » ne peuvent être écrits en même temps, à moins de les installer « l'un.e. » sur l'autre, avec un nouveau débat : qui aura la place haute ?

Les mots épiciens, identiques au masculin ou féminin, guitariste, linguiste, sont aussi concernés : « quel.le.s bon.ne.s. linguistes » est objectivement illisible et imprononçable. Et sur l'espace linéaire c'est encore le masculin qui l'emporte. Le neutre masculin est de fait plus courtois. On comprend vite pourquoi l'usage n'est pas prêt à intégrer pareille complexité, de fait discriminante.

Quant à la « double flexion », elle est déjà inscrite dans l'usage avec « Française, Français », « Citoyennes, citoyens », et il suffit d'écouter Dominique Bona, pour percevoir que l'Académie française, s'agissant des noms de métier, intègre déjà progressivement l'usage.

Poétiquement intrusive ?

Une toute dernière remarque : la poésie écrite ou chantée fait assez souvent l'économie de la ponctuation, à la recherche de sonorités fluides. Aucun doute : l'écriture inclusive sera pour « elles-eux » une écriture intrusive.

En définitive, ce débat aura été utile et vivifiant : il ravive la réflexion sur notre langue, en nous permettant de rappeler que, fondé sur l'usage de millions de personnes, le fleuve de la langue coule avec suffisamment de puissance pour ne pas intégrer ce qui nuirait à son cours. Son seul maître reste l'usage large au sein de la francophonie. Un ministre vient de le souligner.

Jean Pruvost,
Directeur éditorial des éditions Honoré Champion.